

**COMMUNIQUÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION
AUDIOVISUELLE (HACA) RELATIF A LA DIFFUSION SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX D'UNE VIDÉO SUR L'UTILISATION D'UN PRODUIT
PHARMACEUTIQUE DESTINÉ AUX JEUNES FILLES**

Il a été donné à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), de constater que dans une vidéo largement partagée, une influenceuse du Web a pris la lourde responsabilité de conseiller aux femmes, l'application de la Bétadine jaune dans leur cavité vaginale et ce, sans avis médical. Cela est susceptible de nuire gravement à la santé des personnes qui suivraient cette prescription.

La HACA note que la prescription de ce produit pharmaceutique, à des fins autres que la pathologie qu'il est censé traiter, constitue d'une part, un détournement de l'usage d'un produit pharmaceutique et d'autre part, une incitation à la consommation dudit produit par une personne n'ayant pas qualité pour le faire.

Par ailleurs, la HACA tient à rappeler que, conformément à l'article 9 du décret n°2016-717 du 14 septembre 2016 portant réglementation de la publicité des médicaments, des autres produits de santé et des établissements pharmaceutiques, *« toute publicité de produits de santé auprès du public est interdite sauf dérogation spéciale accordée par le Ministère chargé de la Santé après avis de l'organisme national du secteur de la publicité »*.

En conséquence, la HACA demande à l'influenceuse concernée d'avoir sans délai à poster un message de rectification et à présenter des excuses publiques.

De façon générale, la HACA engage les acteurs du Net à faire preuve de responsabilité, la citoyenneté numérique demeurant l'objectif à atteindre.

Fait à Abidjan, le 24 mai 2023

Pour la HACA

Le Président



Me René BOURGOIN